

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1293

24 mai 2012

SOMMAIRE

Autonomy Capital One S.à r.l.	62054	RecyInvest S.A.	62049
Euro-Arma S.A.	62024	R.F. Trans S.à r.l.	62023
"Inerix Development Inc."	62055	Ridge Wind Holdings S.à r.l.	62023
International Commodities System S.à r.l.	62053	Ring Investment S.A.	62022
International Company of Institutional Services S.A.	62064	Road Estate Sàrl	62055
IWI International Wealth Insurer	62021	Romford Investment Holding S.à r.l.	62037
PayPal 2 S.à r.l.	62034	Romford Investment Holding S.à r.l.	62037
PayPal (Europe) S.à r.l.	62018	Romford Investment Holding S.à r.l.	62037
Pegaso Transport Lux	62055	Romford Luxembourg Holding S.à r.l. ...	62050
Pfizer Holdings North America Sàrl	62038	Romford Luxembourg Holding S.à r.l. ...	62041
PHT International Holding S.A.	62021	Romford Luxembourg Holding S.à r.l. ...	62041
Pierre Distribution S.A.	62021	Rossel France S.A.	62055
POP 12 S.à r.l.	62042	Russian Exchange Holding GP S.à r.l.	62024
Prospera Senectute Fund Sicav-SIF	62042	Santé S.A.	62063
PVM Investissements	62021	Satlynx S.à r.l.	62037
Quadrante S.A.	62022	Severn Trent European Placement S.A.	62054
RA IME S.à r.l.	62053	Snakes & Doves S.à r.l.	62038
Ramillies S.A.	62053	SpotRTM 1	62064
Raphael Invest S.A.	62053	The MC Russian Market Fund	62064
Rastel S.A.	62063	Thomson Travel Holdings S.A.	62038
RCAF IME S.à r.l.	62054	Triton Luxembourg GP Saltri II S.C.A. ...	62050

PayPal (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 135.200.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.485.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of March, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg;

there appears:

PayPal 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 22-24, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital in an amount of USD 988,000,000 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 127.758 (the Sole Shareholder),

hereby represented by François Bernard, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder owns all the two hundred (200) shares of PayPal (Europe) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 22-24, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital in an amount of USD 200,000 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 127.485 (the Company). The Company was incorporated on 18 April 2007 pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C – N° 1269 of 26 June 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended most recently on 25 August 2010 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C – N° 2340 of 2 November 2010.

II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with Article 200-2 of the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

(1) waiver of the convening notices;

(2) increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred thirty-five million dollars of the United States of America (USD 135,000,000) in order to bring the share capital from its present amount to one hundred thirty-five million two hundred thousand dollars of the United States of America (USD 135,200,000) by way of the issuance of one hundred thirty-five thousand (135,000) new shares with a par value of one thousand dollars of the United States of America (USD 1,000) each (together, the New Shares), so that the total subscription and issue price is one hundred thirty-five million dollars of the United States of America (USD 135,000,000) (the Subscription Price);

(3) subscription to and payment in full by a contribution in kind, by the Sole Shareholder, of the New Shares;

(4) subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Articles in order to reflect the changes specified under the above items;

(5) amendment to the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the necessary inscriptions in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith; and

(6) miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives the convening notice, considers itself as duly convened and declares to have full knowledge of the purpose of the present resolutions which was communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of one hundred thirty-five million dollars of the United States of America (USD 135,000,000) in order to bring the share capital from its present amount to one hundred thirty-five million two hundred thousand dollars of the United States of America (USD 135,200,000) by way of the issuance of the New Shares.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder hereby declares to subscribe to all the New Shares and to pay-up in full such New Shares by way of a contribution in kind consisting in a portion of a claim of the Sole Shareholder against the Company (the Claim).

The value of the Claim of USD 135,000,000 is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The ownership and valuation of the Claim are supported by a certificate issued by the management of the Company (the Certificate) which confirms inter alia that the value of the Claim is at least equal to USD 135,000,000.

A copy of the Certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the above changes so that it shall now read as follows:

" **Art. 5. Capital.** The share capital of the Company is set at one hundred thirty-five million two hundred thousand dollars of the United States of America (USD 135,200,000) represented by one hundred thirty-five thousand two hundred (135,200) shares of one thousand dollars of the United States of America (USD 1,000) each."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the abovementioned changes and hereby grants power and authority to any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the necessary inscriptions in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately seven thousand euro (€ 7,000.-)

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, at the request of the proxyholder of the Sole Shareholder, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The deed having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, the proxyholder of the Sole Shareholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt mars, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

comparaît

PayPal 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec son siège social au 22-24, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social d'un montant de 988.000.000 USD et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.758 (l'Associé Unique),

ici représentée par François Bernard, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique est le détenteur de toutes les deux cent (200) parts sociales de PayPal Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec son siège au 22-24, Boulevard Royal, L-2449, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social d'un montant de 200.000 USD et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.485 (la Société). La Société a été constituée le 18 avril 2007 suivant un acte de Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1269 du 26 Juin 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 25 août 2010 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, , publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 2340 du 2 novembre 2010.

II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

III. L'Associé Unique désire prendre des résolutions sur les points suivants:

(1) renonciation aux formalités de convocation;

(2) augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent trente-cinq millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (135.000.000 USD) afin de porter le capital social de son montant actuel à cent trente-cinq million deux cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (135.200.000 USD) par le biais de l'émission de cent trente-cinq mille (135.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (1.000 USD) chacune (ensemble, les Nouvelles Parts Sociales), de sorte que le prix total de souscription et d'émission est de cent trente-cinq millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (135.000.000 USD) (le Prix de Souscription);

(3) souscription et libération intégrale au moyen d'un apport en nature des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique;

(4) modification subséquente de l'article 5 des Statuts afin d'y refléter les modifications susmentionnées;

(5) modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications susmentionnée avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société de procéder au nom et pour le compte de la Société aux inscriptions nécessaires dans le registre des parts sociales de la Société et d'accomplir toutes formalités y relatives; et

(6) divers.

IV. L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoqué et déclare avoir pleinement connaissance de l'objet des présentes résolutions qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de cent trente-cinq millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (135.000.000 USD) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel à cent trente-cinq million deux cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (135.200.000 USD) par le biais de l'émission des Nouvelles Parts Sociales.

Intervention - Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare par les présentes souscrire l'intégralité des Nouvelles Parts Sociales et les libérer intégralement au moyen d'un apport en nature consistant en une partie d'une créance de l'Associé Unique envers PayPal (Europe) S.à r.l. (la Créance).

La Valeur de la Créance qui est de cent trente-cinq millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (135.000.000 USD) sera allouée au compte de capital social nominal de la Société.

La propriété et l'évaluation de la Créance sont supportées par un certificat émis par la gestion de la Société (le Certificat) qui confirme entre autres que la valeur de la Créance équivaut au moins à cent trente-cinq millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (135.000.000 USD).

Une copie du Certificat, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts afin d'y refléter les changements mentionnés ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de cent trente-cinq million deux cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (135.200.000 USD) représenté par cent trente-cinq mille deux cents (135.200) parts sociales d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (1.000 USD) chacune."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications susmentionnée et donne pouvoir et autorité par les présentes à tout gérant de la Société de procéder au nom et pour le compte de la Société aux inscriptions nécessaires dans le registre des parts sociales de la Société et d'accomplir toutes formalités y relatives.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à sept mille euros (€ 7.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que le mandataire de l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête du mandataire de l'Associé Unique, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire de l'Associé Unique a signé ensemble avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Bernard, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 mars 2012. Relation: EAC/2012/3906. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012046840/170.

(120062481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2012.

IWI International Wealth Insurer, Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 39.593.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 6 octobre 2011

Le CONSEIL confirme pro forma le mandat à durée indéterminée, en tant que délégué à la gestion journalière de IWI International Wealth Insurer. de la personne suivante:

- M. Mario Da Costa, avec adresse professionnelle IWI International Wealth Insurer. rue Nicolas Bové, 2, L-1253 Luxembourg, depuis le 6 octobre 2011.

Luxembourg, le 18 avril 2012.

Pour extrait conforme

Pour IWI International Wealth Insurer

Benoît Piccart / Patrick Schols

Secrétaire Général / Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2012047024/17.

(120063083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2012.

PHT International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5842 Hesperange, 1, Am Weischbaendchen.

R.C.S. Luxembourg B 142.613.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012046856/9.

(120062866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2012.

Pierre Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 47, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 95.300.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012046857/9.

(120063014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2012.

PVM Investissements, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 166.500.

—
Extrait rectificatif des décisions des associés prises en date du 13 février 2012 déposées au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 2 avril 2012 sous la référence L120052700

Veuillez noter que l'adresse correcte de Madame Martine KARSENTY et de Monsieur Philippe Marcel VARMER est la suivante 63409 Tel Aviv (Israël), 3, Lassalle Street.

Luxembourg, le 19 avril 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PVM INVESTISSEMENTS

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012046860/15.

(120063215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2012.

Ring Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 105.178.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 23 mars 2012

L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de l'actuel Commissaire aux Comptes, à savoir Fiduciaire Mevea Luxembourg Sàrl ayant son siège social au 45, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

L'Assemblée décide de pourvoir à son remplacement en appelant à la fonction de Commissaire aux Comptes avec effet immédiat Comco ayant son siège social au 68, Rue de Koerich, L- 8437 Steinfort, afin d'établir l'audit sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011.

Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes annuels clos au 30 juin 2014 à tenir en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2012046883/21.

(120063033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2012.

Quadrante S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 82.001.

—
L'an deux mille douze, le douze avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme "QUADRANTE S.A.", établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 82001, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 3 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1071 du 27 novembre 2001,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 299 du 10 février 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Virginie DERAINS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sara LOBO, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par la présidente, la secrétaire, la scrutatrice et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

62023

Ordre du jour

1. Décision de la mise en liquidation de la Société;
2. Nomination du liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution:

L'assemblée nomme liquidateur:

"BERKS FINANCE S.A.", une société anonyme de droit panaméen, établie et ayant son siège social à Panama, Marbella, 53rd Street, MMG Building, 2nd Floor, (République de Panama), inscrite au Registro Público de Panama, Mercantil, Microjacket 748443, sous le numéro 2053778.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens meubles et droits; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la présidente a ensuite clôturé l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdites comparantes ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. BEMTGEN, V. DERAIS, S. LOBO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 avril 2012. LAC/2012/17449. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 19 avril 2012.

Référence de publication: 2012046861/67.

(120063039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2012.

R.F. Trans S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4720 Pétange, 55, rue de la Chiers.

R.C.S. Luxembourg B 101.200.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.04.2012.

Référence de publication: 2012046862/10.

(120063174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2012.

Ridge Wind Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 128.121.

Les statuts coordonnés au 30 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2012046865/11.

(120063197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2012.

Euro-Arma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3515 Dudelange, 103, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 109.531.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

"Par jugement rendu en date du 19 avril 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a, en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, prononcé la dissolution et la mise en liquidation de la société EURO-ARMA S.A., avec siège social à L-3515 Dudelange, 103, route de Luxembourg, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT et liquidateur Maître Geoffrey PARIS, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 11 mai 2012 au greffe du Tribunal de commerce de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 20 avril 2012.

Pour extrait conforme

Maître Geoffrey PARIS"

Le liquidateur

Référence de publication: 2012047502/20.

(120063889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Russian Exchange Holding GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 168.243.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth of April.

Before us Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg

There appeared:

Da Vinci Capital Group Ltd, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs under number 1407088, having its registered office at Sea Meadow House, Blackburne Highway, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (hereinafter the "Appearing Party"),

duly represented by Mr. Alain Thill, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy-holder of the Appearing Party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such Appearing Party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association (hereinafter the "Articles"):

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Russian Exchange Holding GP S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present Articles.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is to acquire and hold a participation in a partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of Russian Exchange Holding S.C.A. and to act as its general partner and shareholder with unlimited liability (associé commandité) and as its manager.

2.2 The further purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in view of its realisation by sale, public offering, exchange or otherwise.

2.3 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.4 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.5 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at thirty five thousand United States Dollars [USD 35,000], represented by (i) seventeen thousand five hundred (17,500) Class A Shares and (ii) seventeen thousand five hundred (17,500) Class B Shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares of different classes, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 The death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by Law and by these Articles.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of meeting within six (6) months of the end of each financial year. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived convening requirements, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Quorum and Vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these Articles or by Law, collective decisions of the Company’s shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the Articles requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and Powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers, which shall be composed of at least one A manager and one B manager.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these Articles, a reference to the “board of managers” used in these Articles is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these Articles to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Election, Removal and Term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be elected by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be elected and may be removed from office at any time, with or without cause, by a vote of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of shareholders and of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, by electronic mail or by any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conferencecall or video conference initiated from Luxembourg or by any other telecommunication means allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers, including at least one A and one B manager, is present or represented at a meeting of the board of managers.

16.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting, including at all times the vote of at least one A and one B manager; in case of tied votes, the chairman shall have a casting vote.

16.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers Minutes of the decisions of the sole manager.

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman and the secretary, if any, or, in his absence, by the chairman pro tempore and the secretary, if any, or by any two (2) managers present. Copies or excerpts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman and the secretary, if any, or by any two (2) managers.

17.2 The decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 18. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any A and any B manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and Supervision

Art. 19. Auditor(s).

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s) aux comptes). The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 A statutory auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of statutory auditor(s) is suppressed.

19.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and Allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the Law.

21.2 From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these Articles.

21.6 Distributions shall be made to the shareholders proportionally to the number of shares they hold in the Company.

Art. 22. Interim dividends - Share premium.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to an reserve which the Law or these Articles do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these Articles.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of a dissolution of the Company the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders, deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall end on December 31, 2012.

2. Interim dividends may also be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The thirty-five thousand (35,000) shares issued have been subscribed as follows:

- the seventeen thousand five hundred (17,500) Class A Shares have been subscribed by Da Vinci Capital Group Ltd, aforementioned, for the price of seventeen thousand five hundred United States Dollars (USD 17,500); and
- the seventeen thousand five hundred (17,500) Class B Shares have been subscribed by Da Vinci Capital Group Ltd, aforementioned, for the price of seventeen thousand five hundred United States Dollars (USD 17,500).

All the shares so subscribed are fully paid-up in cash so that the amount of thirty-five thousand United States Dollars (USD 35,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of thirty-five thousand United States Dollars (USD 35,000) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand six hundred and seventy-five Euro.

The amount of the share capital is valued at EUR 26,579.60.

Resolutions of the shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening formalities, has thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.
2. The following person is appointed as manager A of the Company for an unlimited term:
 - Mr. Oleg Zhelezko, investment manager, born on 26 September 1969, in Aktubinsk, Kazakhstan, having his address at Park 19, London, UK, SE9 5AW.
3. The following persons are appointed as managers B of the Company for an unlimited term:
 - Mr. Nikolay Chernikov, professional consultant, born on 5 December 1961, in Moscow, Russia, having his address at 47, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;

- Mr. Patrick Moinet, director, born on 6 June 1975, in Bastogne, Belgium, having his professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L2522 Luxembourg;

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Appearing Party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same Appearing Party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Appearing Party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the Appearing Party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le treize avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Da Vinci Capital Group Ltd, la société à responsabilité limitée du droit étranger, constituée et existante selon les lois des Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du Registrar of Corporate Affairs sous le numéro 1407088, ayant son siège social à Sea Meadow House, Blackburne Highway, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques (ci-après la «Personne Comparante»),

dûment représentée par Monsieur Alain Thill, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la Personne Comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Telle Personne Comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts (ci-après les «Statuts») comme suit:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Dénomination sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination sociale de Russian Exchange Holding GP S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 L'objet de la Société est d'acquérir et de détenir une participation dans une société en commandite par actions sous le nom de Russian Exchange Holding S.C.A., ainsi que d'agir en tant que son associé commandité et tant que son gérant.

2.2 L'objet outre de la Société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, et de toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière telle que le transfert par vente, échange ou autre de titres de toute nature, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille en vue de sa réalisation par voie de vente, offre publique, échange ou autre.

2.3 La Société peut également accorder des garanties, des sûretés, des prêts ou autrement apporter assistance à des sociétés dans lesquelles elle détient directement ou indirectement une participation ou un droit de toute nature, ou à celles qui, avec la Société, font partie du même groupe de sociétés.

2.4 La Société peut, à excepté la voie d'offre publique, recueillir des fonds notamment par le biais d'emprunt sous quelque forme que ce soit ou par l'émission de tout type de notes, de valeurs mobilières ou de titres de créance, des obligations et des reconnaissance de dettes et, de manière générale, émettre des valeurs mobilières de tout type.

2.5 La Société peut réaliser toutes activités commerciales, industrielles, financières, immobilières ou celles de propriété intellectuelle qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et avec ou sans motif par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour une modification des présents Statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Dans la même municipalité, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil de gérance. Il peut être transféré à toute autre municipalité dans le Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des actionnaires, adoptée de la manière requise pour une modification des présents Statuts.

4.3 Succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil de gérance.

4.4 Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, militaire ou social ou de catastrophes naturelles ont eu lieu ou sont imminents, qu'elles viendraient compromettre l'activité normale de la Société au siège social, il pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital - Parts

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente cinq mille Dollars Américains (USD 35.000) représenté par (i) dix-sept mille cinq cents (17.500) parts sociales de classe A et (ii) dix-sept mille cinq cents (17.500) parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution des actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

5.3 La Société peut procéder au rachat de ses propres Actions.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social est divisé en actions de classes différentes, chacune d'entre elles ayant la même valeur nominale.

6.2 Les actions de la Société sont sous forme nominative.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires, avec un maximum de quarante (40) actionnaires.

6.4 La mort, la suspension des droits civils, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire concernant de quelconque des actionnaires n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales – Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des actions sera tenu au siège social, devant y être disponible pour inspection par tout associé. Ce registre doit contenir toutes les informations requises par la Loi. Les certificats d'une telle inscription peuvent être délivrés à la demande et aux frais de l'associé concerné.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Dans le cas où une part sociale est détenue par plusieurs personnes, elles devront désigner un seul mandataire qui les présentera auprès de la Société. La Société a le droit de suspendre tout exercice des droits rattachés à cette part sociale jusqu'à ce qu'un tel mandataire n'a été nommé.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales peuvent être transférées aux nouveaux associés uniquement sous réserve de l'agrément d'un tel transfert donnée par les associés à la majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Tout transfert des parts sociales sera effectif à l'égard de la Société et des tiers moyennant la notification du transfert ou suivant l'acceptation du transfert par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé peuvent être transférées aux nouveaux associés uniquement sous réserve de l'approbation d'un tel transfert octroyé par les associés à une majorité des trois quarts du capital social. Cette approbation n'est, toutefois, pas requise dans le cas où les parts sociales sont transmises aux parents, aux descendants ou au conjoint survivant, ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément octroyés par la Loi et les présents Statuts.

8.2 Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts sociales détenues.

8.3 Dans le cas d'un associé unique, un tel associé exercera les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi. Dans un tel cas, toute référence y faite à l'«assemblée générale des associés» doit être interprétée, suivant le contexte et s'il y a lieu, comme celle référant à l'associé unique, ainsi que les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés devant être exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans le cas où la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, au moins une assemblée générale des actionnaires doit être tenue à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que pourrait être indiqué dans l'avis de convocation dans les six (6) mois suivant la fin de chaque exercice comptable. Autres assemblées des associés peuvent être tenues au lieu et l'heure qui pouvant être indiqués dans les avis de convocation respectifs. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et ont renoncé aux exigences de convocation, la réunion peut être tenue sans l'avis de convocation préalable.

Art. 10. Quorum et Vote.

10.1 Chaque associé a droit à autant de voix que le nombre de parts sociales qu'il détient.

10.2 Excepter les cas d'une majorité plus élevée requise par les présents Statuts ou par la Loi, les décisions collectives des associés de la Société sont valablement prises uniquement si elles sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne pourront changer la nationalité de la Société que par une décision prise à l'unanimité.

Art. 12. Modifications des statuts de la Société. Toute modification des Statuts requiert l'approbation (i) d'une majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et Pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance, qui sera composé d'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

13.2 Si la Société est administrée par un gérant unique, dans la mesure applicable et où le terme "gérant unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents Statuts, une référence au terme "conseil de gérance" utilisée dans les présents statuts doit être interprétée comme une référence au terme "gérant unique".

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et de prendre toutes les mesures nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Élection, Révocation et la durée du mandat des gérants.

14.1 Le(les) gérant(s) est(sont) élu(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2 Les gérants sont élus et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par un vote des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Convocation des réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance doivent être tenues au siège social de la Société, sauf indication contraire dans l'avis de convocation.

15.2 Convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons d'une telle urgence doivent être mentionnées dans l'avis. Un tel avis peut être omis dans le cas d'un assentiment de chaque gérant par écrit, par télécopieur, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire, une copie d'un tel document signé en étant une preuve suffisante. Aucun préavis ne sera requis pour une réunion du conseil qui se tiendra à un moment et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance qui a été communiquée à tous les gérants.

15.3 Aucun préavis ne sera requise dans le cas où tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil et renoncent à toute exigence de convocation ou dans le cas de résolutions écrites approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 16. Tenue des réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un président. Il peut également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président, s'il y en a un, présidera toutes les réunions des associés et du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer un autre gérant comme président pro tempore par un vote de la majorité des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant un autre gérant comme son mandataire, soit par écrit, ou par télécopieur, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire, une copie d'une telle nomination en étant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs gérants mais il ne peut pas représenter tous les gestionnaires.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également être tenues par conférence téléphonique ou vidéo conférence à partir du Luxembourg ou par tous autres moyens de télécommunication permettant à toutes les personnes participant à une telle réunion entendre les uns les autres sur une base continue et permettant une participation effective à la réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion et la réunion est réputée être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants, y compris au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

16.6 Les décisions sont prises par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés à une telle réunion, y compris en tout temps le vote d'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B; en cas d'égalité des voix, le président aura une voix prépondérante.

16.7 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopieur, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Chaque gérant peut

exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant l'adoption des résolutions. La date des telles résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 17. Procès-verbaux de la réunion du conseil de gérance Procès-verbaux des décisions du gérant unique.

17.1 Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance doivent être signés par le président et le secrétaire, s'il y en a un, ou, en son absence, par le président pro tempore et le secrétaire, s'il y en a un, ou par deux (2) gérants présents. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux susceptibles d'être produits en justice ou ailleurs sont signés par le président et le secrétaire, s'il y en a un, ou par deux (2) gérants.

17.2 Les décisions du gérant unique doivent être enregistrées dans les procès-verbaux qui doivent être signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux susceptibles d'être produits en justice ou ailleurs, sont signés par le gérant unique.

Art. 18. Rapports avec les tiers. La Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, ou (ii) par la signature conjointe ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature peut être délégué par le conseil de gérance dans les limites d'une telle délégation.

E. Contrôle et Surveillance des comptes

Art. 19. Commissaire(s).

19.1 Dans le cas où et aussi longtemps que la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. L'assemblée générale des associés désignera le ou les commissaire(s) aux comptes et déterminera la durée de leur mandat.

19.2 Le commissaire aux comptes peut être révoqué à tout moment, sans préavis et avec ou sans motif par l'assemblée générale des associés.

19.3 Les commissaires aux comptes ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanent de toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société nomme un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) conformément à l'article 69 de la loi du 19 Décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telles que modifiée, l'institution des commissaires aux comptes(s) est remplacée.

19.5 Un réviseur(s) d'entreprises agréé ne peut être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour un motif valable ou avec l'agrément du premier.

F. Année sociale - Comptes annuels - Attribution des bénéfices - Dividendes intérimaires

Art. 20. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de même année.

Art. 21. Comptes annuels et Attribution des bénéfices.

21.1 A la fin de chaque exercice comptable, les comptes sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire des actifs et des passifs de la Société, le bilan et les comptes de profits et pertes conformément à la Loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette allocation cessera d'être obligatoire dès que et aussi longtemps que le montant total de la réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes affectées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être allouées à la réserve légale, si l'associé accepte une telle affectation.

22.4 Dans le cas d'une réduction de capital social, la réserve légale de la Société est proportionnellement à ce qu'elle ne dépasse pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur la recommandation du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés déterminera la manière dont les bénéfices nets annuels restant de la Société devront être utilisés conformément à la Loi et les présents Statuts.

22.6 Les distributions sont faites aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.

22.1 Le conseil de gérance peut décider le versement des dividendes intérimaires sur la base des comptes provisoires établis par le conseil de gérance démontrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Le montant à distribuer ne peut excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve que la Loi ou les présents Statuts ne permettent pas de distribuer.

22.2 Toute prime d'émission ou autre réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés sous réserve des dispositions de la Loi et les présents Statuts.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de la dissolution de la Société, la liquidation est effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés, décidant de telle dissolution et déterminant les pouvoirs ainsi que la rémunération desdits liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus en matière de la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes, est distribué entre les associés proportionnellement au nombre des parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Clause finale - Loi applicable

Art. 24. Loi Applicable. Tout ce qui ne fait l'objet des présents Statuts est régi par la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice comptable commence le jour de constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2012.
2. Les dividendes intérimaires peuvent également être distribués pendant le premier exercice comptable de la société.

Souscription et Paiement

Les trente cinq mille (35.000) parts sociales émises ont été souscrites comme suit:

- les dix-sept mille cinq cents (17.500) parts sociales de Classe A ont été souscrites par Da Vinci Capital Group Ltd, précitée, pour le prix de dix-sept mille cinq cents Dollars Américains (USD 17.500); et
- les dix-sept mille cinq cents (17.500) parts sociales de Classe B ont été souscrites par Da Vinci Capital Group Ltd, précitée, pour le prix de dix-sept mille cinq cents Dollars Américains (USD 17.500).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire de sorte que le montant de trente cinq mille Dollars Américains (USD 35.000) est dès maintenant disponible pour la Société, comme cela a été justifié au notaire instrumentant.

La contribution totale d'un montant de trente cinq mille Dollars Américains (USD 35.000) est affectée entièrement au capital social.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit encourus par la Société ou qui seront supportés par la Société dans le cadre de sa constitution sont estimés à environ mille six cent soixante-quinze euros.

Le montant du capital social est évalué à EUR 26.579,60.

Résolutions de l'associé

L'associé constituant, représentant la totalité du capital social de la Société et ayant renoncé à toutes formalités de convocation, a par la suite adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.
2. La personne suivante est nommée en tant que gérant de catégorie A de la Société pour une durée illimitée:
 - Monsieur Oleg Zhelezko, gestionnaire de portefeuille, né le 26 septembre 1969, à Aktubinsk, Kazakhstan, ayant son adresse au Parc 19, Londres, Royaume-Uni, SE9 5AW.
3. Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de catégorie B de la Société pour une durée illimitée:
 - Monsieur Nikolay Chernikov, consultant professionnel, né le 5 décembre 1961, à Moscou, Russie, ayant son adresse au 47, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;
 - Monsieur Patrick Moinet, directeur, né le 6 juin 1975, à Bastogne, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle en langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la Personne Comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en langue française; et qu'à la demande de cette même Personne Comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte notarié, fait et passé à Junglinster, le jour indiqué au début de ce document.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la Personne Comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et demeure, ledit mandataire de la Personne Comparante a avec le notaire, le présent acte.

Signé: Alain Thill, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 avril 2012. Relation GRE/2012/1368. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 19 avril 2012.

Référence de publication: 2012046873/515.

(120062919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2012.

PayPal 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.123.000.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.758.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of March, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg;

there appears:

PayPal Pte. Ltd., a limited company incorporated under the laws of Singapore, having its registered office at 89, Neil Road, # 03-01, SGP – 088849 Singapore and registered with the Accounting and Corporate Regulatory Authority (ACRA) under the number 200509725E (the Sole Shareholder),

hereby represented by François Bernard, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder owns all the nine hundred eighty-eight thousand (988,000) shares of PayPal 2 S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 22-24, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital in an amount of USD 988,000,000 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 127.758 (the Company). The Company was incorporated on 18 April 2007 pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C – N° 1318* of 29 June 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended most recently on 20 March 2012 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, which deed has not yet been published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C*.

II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with Article 200-2 of the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

(1) waiver of the convening notice;

(2) increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred thirty-five million dollars of the United States of America (USD 135,000,000) in order to bring the share capital from its present amount to one billion one hundred twenty-three million dollars of the United States of America (USD 1,123,000,000) by way of the issuance of one hundred thirty-five thousand (135,000) new shares with a par value of one thousand dollars of the United States of America (USD 1,000) each (together, the New Shares), so that the total subscription and issue price is one hundred thirty-five million dollars of the United States of America (USD 135,000,000);

(3) subscription to and payment in full by a contribution in kind, by the Sole Shareholder, of the New Shares;

(4) subsequent amendment of article 5 of the Articles in order to reflect the changes specified under the above items;

(5) amendment to the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the necessary inscriptions in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith; and

(6) miscellaneous.

IV. the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives the convening notice, considers itself as duly convened and declares to have full knowledge of the purpose of the present resolutions which was communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of one hundred thirty-five million dollars of the United States of America (USD 135,000,000) in order to bring the share capital from its present amount to one billion one hundred twenty-three million dollars of the United States of America (USD 1,123,000,000) by way of the issuance of the New Shares.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder hereby declares to subscribe to all the New Shares and to pay-up in full such New Shares by way of a contribution in kind consisting in a portion of a claim of the Sole Shareholder against PayPal (Europe) S.à r.l. (the Claim).

The value of the Claim of one hundred thirty-five million dollars of the United States of America (USD 135,000,000.00) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The ownership and valuation of the Claim are supported by a certificate issued by the management of the Company (the Certificate) which confirms inter alia that the value of the Claim is at least equal to one hundred thirty-five million dollars of the United States of America (USD 135,000,000).

A copy of the Certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles in order to reflect the above changes so that it shall now read as follows:

"The subscribed share capital of the Company is set at one billion one hundred twenty-three million dollars of the United States of America (USD 1,123,000,000) represented by one million one hundred twenty-three thousand (1,123,000) shares of one thousand dollars of the United States of America (USD 1,000) each."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the abovementioned changes and hereby grants power and authority to any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the necessary inscriptions in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately seven thousand euro (€ 7,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the proxyholder of the Sole Shareholder, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The deed having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, the proxyholder of the Sole Shareholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt mars, par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

comparaît:

PayPal Pte Ltd., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Singapour, ayant son siège social au 89, Neil Road, # 03-01, SGP – 088849 Singapour et immatriculée auprès de l'Autorité Réglementaire de la Comptabilité et des Sociétés (Accounting and Corporate Regulatory Authority) sous le numéro 200509725E (l'Associé Unique),

ici représentée par François Bernard, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique est le détenteur de toutes les neuf cent quatre-vingt-huit mille (988.000) parts sociales de PayPal 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec son siège au 22-24 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social d'un montant de neuf cent quatre-vingt-huit millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (988.000.000 USD) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.758. (la Société). La Société a été constituée le 18 avril 2007 suivant un acte de Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N°1318 du 29 juin 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 20 mars 2012 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

III. L'Associé Unique désire prendre des résolutions sur les points suivants:

(1) renonciation aux formalités de convocation;

(2) augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent trente-cinq millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (135.000.000 USD) afin de porter le capital social de son montant actuel à un milliard cent vingt-trois millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (1.123.000.000 USD) par le biais de l'émission de cent trente-cinq mille (135.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (1.000 USD) chacune (ensemble, les Nouvelles Parts Sociales), de sorte que le prix total de souscription et d'émission est de cent trente-cinq millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (135.000.000 USD);

(3) souscription et libération intégrale au moyen d'un apport en nature des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique;

(4) modification subséquente de l'article 5 des Statuts afin d'y refléter les modifications susmentionnées;

(5) modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications susmentionnée avec pouvoir et autorités donnés à tout gérant de la Société de procéder au nom et pour le compte de la Société aux inscriptions nécessaires dans le registre des parts sociales de la Société et d'accomplir toutes formalités y relatives; et

(6) divers.

IV. L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoqué et déclare avoir pleinement connaissance de l'objet des présentes résolutions qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de cent trente-cinq millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (135.000.000 USD) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel à un milliard cent vingt-trois millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (1.123.000.000 USD) par le biais de l'émission des Nouvelles Parts Sociales.

Intervention - Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare par les présentes souscrire l'intégralité des Nouvelles Parts Sociales et les libérer intégralement au moyen d'un apport en nature consistant en une partie d'une créance de l'Associé Unique envers PayPal (Europe) S.à r.l. (la Créance).

La valeur de la Créance qui est de cent trente-cinq millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (135.000.000 USD) sera allouée au compte de capital social nominal de la Société.

La propriété et l'évaluation de la Créance sont supportées par un certificat émis par la gestion de la Société (le Certificat) qui confirme entre autres que la valeur de la Créance équivaut au moins à cent trente-cinq millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (135.000.000 USD).

Une copie du Certificat, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts afin d'y refléter les modifications susmentionnées, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social souscrit de la Société est fixé à la somme d'un milliard cent vingt-trois millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (1.123.000.000 USD) représenté par un million cent vingt-trois mille (1.123.000) parts sociales d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (1.000 USD) chacune."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications susmentionnée et donne pouvoir et autorité par les présentes à tout gérant de la Société de procéder au nom et pour le compte de la Société aux inscriptions nécessaires dans le registre des parts sociales de la Société et d'accomplir toutes formalités y relatives.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à sept mille euros (€ 7.000.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que le mandataire de l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête du mandataire de l'Associé Unique, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire de l'Associé Unique a signé ensemble avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Bernard, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 mars 2012. Relation: EAC/2012/3905. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012046841/171.

(120062482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2012.

Romford Investment Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 271.269,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 117.263.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012046867/10.

(120063312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2012.

Satlynx S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.973.081,00.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 113.340.

Suite à un transfert de parts sociales intervenu en date du 2 février 2012, Trustcomm International, Inc a cédé sept mille cent vingt-six (7.126) parts sociales de classe A de Satlynx S.à r.l. d'une valeur nominale de cent dix-sept Euros (117.- EUR) à Satlynx Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Luxembourg dont le siège social se situe au 2 route d'Arlon, L-8399 Windhof, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 126.549.

Luxembourg, le 19 avril 2012.

Référence de publication: 2012046889/14.

(120063184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2012.

Romford Investment Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 271.269,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 117.263.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012046868/10.

(120063321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2012.

Romford Investment Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 271.269,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 117.263.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 avril 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012046869/10.

(120063333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2012.

Snakes & Doves S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.614.

Il résulte de la décision des associés en date du 03 avril 2012 que:

- Madame Jeanne Nalin, née à Chatenay-Malabry (France), le 24 janvier 1975, et demeurant à L-5951 ITZIG, 18, rue des Arbustes, est nommé nouvelle gérante technique en remplacement de Monsieur Alexandre Jenn, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012046900/14.

(120063143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2012.

Thomson Travel Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 22-24, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 62.806.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012046926/11.

(120062677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2012.

Pfizer Holdings North America Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.649.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-sixth day of March.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

THERE APPEARED:

PFIZER NORTH AMERICAN HOLDINGS INC., a corporation formed and existing under the laws of Delaware, USA, having its registered office 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, registered with the Secretary of State of Delaware under Charter number 5055719,

represented by Me Cécile JAGER, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given New York, on March 26, 2012.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity PFIZER NORTH AMERICAN HOLDINGS INC., is the sole part holder in PFIZER HOLDINGS NORTH AMERICA SARL, incorporated on November 10, 2011 published in the Mémorial C number 3138 dated December 21, 2011, by deed of the notary Léonie Grethen, acting in replacement of the undersigned notary, with registered office at 51 avenue JF Kennedy, L-1885 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 164.649, the "Company") and of which the articles have been modified on December 12, 2011 by deed of the undersigned notary published in the Mémorial C number 288 dated February 2, 2012.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole part holder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EIGHTY US DOLLARS (USD 80.-) to bring it from its present amount of SEVEN MILLION TWENTY THOUSAND US DOLLARS (USD 7,020,000.-) to the amount of SEVEN MILLION TWENTY THOUSAND AND EIGHTY US DOLLARS (USD 7,020,080.-) by the creation and the issue of EIGHTY (80) new parts having a par value of ONE US DOLLAR (USD 1.-) each (the

"New Shares"), having the same rights and obligations as the existing shares, together with total issue premium of NINE US DOLLARS AND SIXTY CENTS (USD 9.60-).

The aggregate contribution of EIGHTY NINE US DOLLARS AND SIXTY CENTS (USD 89.60-) in relation to the New Shares is allocated as follows: (i) EIGHTY US DOLLARS (USD 80.-) to the share capital of the Company and (ii) NINE US DOLLARS AND SIXTY CENTS US DOLLARS (USD 9.60-) to the share premium account of the Company.

Subscription

WYETH AYERST INTERNATIONAL INC., a New York corporation 500 Arcola Road, Collegeville PA 19426, United States, represented by Cécile JAGER, attorney at law, on the basis of a power of attorney issued on March 26, 2012, has declared to subscribe for the EIGHTY (80) New Shares, and to pay them a total price of EIGHTY US DOLLARS (USD 80.-) together with total issue premium of NINE US DOLLARS AND SIXTY CENTS US DOLLARS (USD 9.60-), by a contribution in kind consisting of 1 (one) equity quota which has value of \$1 peso in the fixed part and \$1 peso in the variable part (the "Contributed Quota") it owns in WYETH S de R.L. de C.V. a company governed by Mexican laws having its registered office at Paseo de los Tamarindos No 40, Bosques de las Lomas, 05120 Mexico D.F., Mexico.

Evidence of the contribution's existence and valuation:

The above contribution in kind has been dealt with in a valuation statement issued by the management of the Company, which certifies that the total value of the contribution in kind is equal to the value of the New Shares issued in consideration to the Contributed Quota.

The said statement, a copy of the articles of incorporation of WYETH S de R.L. de C.V., as well as the evidence of the ownership of the Contributed Quota have been given to the notary.

Effective implementation of the contribution:

The Contributor, WYETH AYERST INTERNATIONAL INC. here represented as stated hereabove, declares that:

- it is the sole full owner of the Contributed Quota and possessing the power to dispose of the Contributed Quota;
- the Contributed Quota is not encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Contributed Quota.
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Contributed Quota be transferred to it;
- according to the laws of Mexico, and the articles of association of the said company, the equity quotas are freely transferable;
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, that is to say in Luxembourg, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

The power of attorney issued by WYETH AYERST INTERNATIONAL INC, prenamed after having been signed "ne varietur" by the person representing the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Second resolution

The sole partner resolves to amend the first paragraph of article 7 of the by-laws of the Company in order to reflect such increase of capital, which now reads as follows:

Art. 7. First paragraph. "The corporate capital of the company is set at SEVEN MILLION TWENTY THOUSAND EIGHTY US DOLLARS (USD 7,020,080.-) divided into SEVEN MILLION TWENTY THOUSAND EIGHTY (7,020,080) shares having a par value of ONE US DOLLAR (USD 1.00) each."

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

Valuation - Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at EUR 1,200 (one thousand and two hundred Euro).

The appearing person, acting in her hereabove capacities, and in the common interest of all the parties, does hereby grant power to any employees of the law firm of the undersigned notary, acting individually, in order to enact and sign any deed rectifying the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU

PFIZER NORTH AMERICAN HOLDINGS INC., une société de Delaware, constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, avec siège social à Etats-Unis, immatriculée au bureau d'Etat du Delaware sous le numéro 5055719, représentée par Mme Cécile JAGER, maître en droit, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York le 26 mars 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant la partie comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée, PFIZER NORTH AMERICAN HOLDINGS INC., est l'associé unique de PFIZER HOLDINGS NORTH AMERICA SARL, constituée suivant acte reçu par le notaire Léonie Grethen agissant en remplacement du notaire instrumentant en date du 10 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 décembre 2011 sous le numéro 3138, ayant son siège au 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 164.649, (la «Société») et dont les statuts ont été modifiés le 12 décembre 2011, suivant acte reçu par le notaire instrumentant publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 2 février 2012 sous le numéro 288.

Laquelle personne comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société par un montant de QUATRE-VINGTS US DOLLARS (USD 80,-) pour le porter de son montant actuel de SEPT MILLIONS VINGT MILLE US DOLLARS (USD 7.020.000,-) à un montant de SEPT MILLIONS VINGT MILLE ET QUATRE-VINGTS US DOLLARS (USD 7.020.080,-) par l'émission de QUATRE-VINGTS (80) de nouvelles parts sociales ayant une valeur de UN US DOLLAR (USD 1,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ensemble avec une prime d'émission de NEUF US DOLLARS ET SOIXANTE CENTS (USD 9,60-).

L'apport total de QUATRE-VINGT-NEUF US DOLLARS ET SOIXANTE CENTS (USD 89,60-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales est alloué comme suit: (i) QUATRE-VINGTS US DOLLARS (USD 80,-) au capital social de la Société et (ii) NEUF US DOLLARS ET SOIXANTE CENTS (USD 9,60-) au compte de prime d'émission de la Société.

Souscription

WYETH AYERST INTERNATIONAL INC., une société constituée sous le droit l'Etat de New York, 500 Arcola Road, Collegeville PA 19426, Etats Unis d'Amérique, représentée par Me Cécile JAGER, avocat à la Cour en vertu d'une procuration émise le 26 mars 2012, a déclaré souscrire toutes les QUATRE-VINGTS (80) de nouvelles parts sociales et les libérer pour un prix total de QUATRE-VINGTS US DOLLARS (USD 80,-) ensemble avec une prime d'émission de NEUF US DOLLARS ET SOIXANTE CENTS (USD 9,60-), par apport en nature consistant en une quota ayant une valeur nominale de \$1 peso dans la part fixe du capital et \$1 peso dans la part variable (la «Quota Apportée») qu'elle détient dans WYETH S de R.L. de C.V. une société régie par la loi mexicaine et ayant son siège social au n40 Paseo de los Tamarindos, Bosques de las Lomas, 05120 Mexico D.F., Mexico.

Preuve de l'existence de l'apport et évaluation:

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport d'évaluation émis par la gérance de la Société, qui certifie que la valeur totale de l'apport en nature est égale à la valeur des Nouvelles Parts Sociales émises en contrepartie de la Quota apportée.

Ledit rapport, copie des statuts de WYETH S de R.L. de C.V. et le preuve de la propriété de la Quota Apportée ont été remis au notaire instrumentant.

Réalisation effective de l'apport:

L'Apporteur, WYETH AYERST INTERNATIONAL INC., précitée, ici représentée comme dit ci-avant, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire de la Quota Apportée et possède les pouvoirs d'en disposer,
- la Quota Apportée n'est pas encombrée d'aucun gage ou usufruit et qu'il n'existe aucun droit aux fins d'acquérir un tel gage ou usufruit sur ladite quota;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- suivant le droit de Mexico, et les statuts de ladite société, la Quota Apportée apportées sont librement transmissibles;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir au Mexique et au Luxembourg aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

La procuration établie par WYETH AYERST INTERNATIONAL INC, précitée, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant la partie comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Deuxième résolution

L'associé unique décide alors de modifier le premier paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital, lequel article sera comme suit:

Art. 7. Premier paragraphe. «Le capital social de la société est fixé à SEPT MILLIONS VINGT MILLE ET QUATRE-VINGTS US DOLLARS (USD 7.020.080,-) divisé en SEPT MILLIONS VINGT MILLE ET QUATRE-VINGTS (7.020.080) parts sociales ayant une valeur nominale de UN DOLLAR U.S. (USD 1,-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à EUR 1.200 (mille deux cents euros).

La personne comparante, es qualité qu'elle agit, agissant dans un intérêt commun, donne pouvoir individuellement à tous employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête et la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Cécile Jager, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 mars 2012. LAC / 2012 / 14531. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 avril 2012.

Référence de publication: 2012046853/161.

(120062804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2012.

Romford Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 25.872.300,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 117.406.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012046870/10.

(120063251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2012.

Romford Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 25.872.300,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 117.406.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012046871/10.

(120063280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2012.

Prospera Senectute Fund Sicav-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J. F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 131.553.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 30 mars 2012

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2013:

- M. Enrico Braglia, Président et Membre du conseil d'administration, Via Cantonale 1, CH-6900, Lugano, Suisse.
 - M. Christian Bühlmann, Membre du conseil d'administration, 127 rue Mühlenbach, L-2168 Luxembourg
 - M. Thierry Triboulot, Membre du conseil d'administration, 127 rue Mühlenbach, L-2168 Luxembourg
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Prospera Senectute Fund Sicav - SIF
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.
Sandra Ehlers / Guillaume André
Director / Director

Référence de publication: 2012047025/18.

(120062787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2012.

POP 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 168.132.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve.

On the thirteenth day of March.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The public limited company Time and Life S.A., R.C.S. Luxembourg B 162433, with its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal, annexed to a deed of the undersigned notary signed today (number 435/12).

The appearing party, represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the amended law of August 10, 1915 concerning trade companies and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "POP 12 S.à r.l.".

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

When and as long as all the shares are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law of August 10, 1915 concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own shares provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The shares are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per share. If a share is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the share. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the shares encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of shares inter vivos to other shareholders is free and the transfer of shares inter vivos to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital.

The transfer of shares mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the shares are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The company may be supervised by one or several supervisory auditors, who need not be shareholders of the company. They will be appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

In case the number of shareholders exceeds twenty five (25), the supervision of the company must be entrusted to one or more supervisory auditor(s).

Whenever required by law or if the general meeting of shareholders so decides, the company is supervised by one or several approved statutory auditors in lieu of the supervisory auditor(s).

The approved statutory auditors are appointed, pursuant to the related legal provisions, either by the general meeting of shareholders or by the board of managers.

The approved statutory auditors shall fulfil all the duties set forth by the related law.

The supervisory auditors and the approved statutory auditors may be reappointed.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company.

Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 20. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the shares they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 21. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 22. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2012.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party, duly represented, declares to subscribe all the twelve thousand and five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

All the twelve thousand and five hundred (12,500) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand euro (€ 1,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed as managers for an unlimited duration:

- Mr. Raffaele MINCIONE, company director, born in Pomezia (Italy), on January 10, 1965, residing in CH-7505 Celerina (Switzerland), Via Maistra 60,
- Mr. Xavier SOULARD, company director, born in Châteauroux (France), on August 14, 1980, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,
- Mr. David GIANNETTI, company director, born in Briey (France), on December 19, 1970, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Second resolution

The registered office of the company is established in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Esch-sur-Alzette, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze.

Le treize mars.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

A COMPARU:

La société anonyme Time and Life S.A., R.C.S. Luxembourg B 162433, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé, annexée à un acte du notaire instrumentant, signé ce jour (numéro 435/12).

La comparante, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pré-nommée, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "POP 12 S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste. Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés sont libres et les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. La société peut être surveillée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la société. Ils seront nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Si le nombre des associés dépasse vingt-cinq (25), la surveillance de la société doit être confiée à un ou plusieurs commissaire(s).

Chaque fois que la loi le requiert ou si l'assemblée générale le souhaite, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil de gérance.

Les réviseurs d'entreprises agréés remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente. Les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être

repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 22. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2012.

Souscription et Paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire à toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (€ 1.000,-).

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Premier résolution

Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:

-Monsieur Raffaele MINCIONE, administrateur de sociétés, né à Pomezia (Italie), le 10 janvier 1965, demeurant à CH-7505 Celerina (Suisse), Via Maistra 60,

- Monsieur Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

- Monsieur David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu au notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 mars 2012. Relation: EAC/2012/3615. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012044854/354.

(120059847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

RecyInvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 142.330.

L'an deux mille douze.

Le douze avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RecyInvest S.A., avec siège social à L-4832 Rodange, 462, route de Longwy, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 142.330 (NIN 2008 2228 900),

constituée suivant acte reçu par le notaire Georges D'HUART, alors de résidence à Pétange, en date du 30 septembre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2664 du 31 octobre 2008,

au capital social de trente-et-un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un Euros (€ 31.-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Madame Christelle HIEFF, employée privée, demeurant à Beaufort, qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf.

Le bureau étant ainsi constitué Madame le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social et fixation de la nouvelle adresse à L2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

2.- Modification du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante: Premier feuillet

Art. 1^{er}. (Alinéa 2). Le siège social de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration.

3.- Acceptation de la démission de la société SOCIETE DE GESTION INTERNATIONALE S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes de la société avec décharge pour l'exécution de son mandat.

4.- Nomination de la société ZIMMER & PARTNERS S.A., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.507 en tant que commissaire aux comptes de la société, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2017.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de la société de Rodange à Luxembourg et de fixer la nouvelle adresse à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. (Alinéa 2). Le siège social de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de la société SOCIETE DE GESTION INTERNATIONALE S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes de la société et lui décharge pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant que commissaire aux comptes de la société, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2017:

La société ZIMMER & PARTNERS S.A., avec siège social à L2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.507.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Madame le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: C. HIEFF, P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 16 avril 2012. Relation: ECH/2012/630. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 18 avril 2012.

Référence de publication: 2012046863/63.

(120062746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2012.

Romford Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 25.872.300,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 117.406.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012046872/10.

(120063294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2012.

Triton Luxembourg GP Saltri II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 165.847.

In the year two thousand and twelve, on fourth April,

before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

there appeared

Mrs Marianne Smetryns, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

acting as special attorney in fact of the board of managers of Triton Luxembourg GP, a société à responsabilité limitée, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 158.788 (the "General Partner"), acting in its capacity of general partner of Triton Luxembourg GP Saltri II S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 20 December 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 544 of 1 March 2012 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 165.847 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a notarial deed dated 10 February 2012, not yet published,

by virtue of the authority conferred on her by the resolutions adopted by the board of managers of the General Partner on 26 March 2012, a copy of the said resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed.

The said appearing person, acting in her said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. The issued share capital of the Company is presently set at thirty-seven thousand four hundred fifty-four euro and twenty-seven cent (EUR 37,454.27), divided into (i) two million two hundred twenty-two thousand nine hundred fifty (2,222,950) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares"), (ii) five hundred forty-nine thousand three hundred eighteen (549,318) class 1 mandatory redeemable preferred shares (the "MRPS 1"), (iii) nine hundred seventy-three thousand fifty-nine (973,059) class 2 mandatory redeemable preferred shares (the "MRPS 2") and (iv) one hundred (100) class B shares (the "Class B Shares"), with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each and fully paid up.

II. The Company has an authorized capital pursuant to article 7 of the Company's articles of incorporation in an amount of forty-two thousand four hundred thirty-two euro (EUR 42,432.-) divided into (i) two million five hundred sixty-nine thousand one hundred (2,569,100) Class A Ordinary Shares, (ii) five hundred forty-nine thousand four hundred (549,400) MRPS 1, (iii) one million one hundred twenty-four thousand six hundred (1,124,600) MRPS 2 and (iv) one hundred (100) Class B Shares, each having a nominal value of one cent (EUR 0.01), and pursuant to the same article 7, the board of managers of the General Partner has been authorised to increase, within the limits of the authorized capital, the issued

share capital of the Company. The article 5 of the Company's articles of incorporation shall then be amended so as to reflect the increase of the share capital of the Company within the authorised share capital.

III. The General Partner of the Company, by the resolutions of the board of managers of the General Partner dated 26 March 2012, and in accordance with the authority conferred on it pursuant to the Company's articles of incorporation, has decided, that the Company's share capital is increased by an amount of one thousand two hundred ninety-eight euro and twenty-three cent (1,298.23) by the issue in aggregate of (i) ninety thousand two hundred ninety-seven (90,297) new Class A Ordinary Shares and (ii) thirty-nine thousand five hundred twenty-six (39,526) new MRPS 2 (collectively referred to as the "New Shares"), with payment of a share premium in an aggregate amount of forty-six thousand seven hundred one euro and seventy-seven cents (EUR 46,701.77), and to cancel the preferential subscription rights of the Company's existing and non-subscribing shareholders to subscribe for the New Shares.

IV. As a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, paragraph 1 of article 5 of the Company's articles of incorporation is therefore amended and shall read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at thirty-eight thousand seven hundred fifty-two euro and fifty cent (EUR 38,752.50), divided into:

(i) two million three hundred thirteen thousand two hundred forty-seven (2,313,247) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares"), which shall be held by the limited shareholder(s) (actionnaire(s) commanditaire(s)) (the "Class A Shareholders") in representation of its/their limited partnership interest in the Company; and

(ii) five hundred forty-nine thousand three hundred eighteen (549,318) class 1 mandatory redeemable preferred shares (the "MRPS 1");

(iii) one million twelve thousand five hundred eighty-five (1,012,585) class 2 mandatory redeemable preferred shares (the "MRPS 2");

(collectively the "MRPS") which shall be held by the limited shareholder(s) (actionnaires commanditaires) in representation of its/their limited partnership interest in the Company (the "MRPS Shareholders"); and

(iv) one hundred (100) class B shares (the "Class B Shares"), which shall be held by the unlimited partner(s) (associés commandites) (the "Class B Shareholders"), in representation of its/their unlimited partnership interest in the Company."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand three hundred fifty euro (EUR 1,350.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by her surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatre avril,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire, de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Madame Marianne Smetryns, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant comme mandataire spécial du conseil de gérance de Triton Luxembourg GP, une société à responsabilité limitée, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 2628, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 158.788 Associé Commandité), agissant en sa qualité d'associé commandité de Triton Luxembourg GP Saltri II S.C.A., une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 20 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 544 du 1^{er} mars 2012 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.847 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte notarié en date du 10 février 2012, non encore publié,

en vertu d'une procuration qui lui a été conférée par des résolutions adoptées par le conseil de gérance de l'Associé Commandité en date du 26 mars 2012, une copie desdites résolutions, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Lequel comparant, agissant en sa dite qualité, a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les déclarations et constatations suivantes:

I. Le capital social de la Société s'élève actuellement à trente-sept mille quatre cent cinquante-quatre euros et vingt-sept centimes (EUR 37.454,27), divisé en (i) deux millions deux cent vingt-deux mille neuf cent cinquante (2.222.950)

actions ordinaires de catégorie A (les «Actions Ordinaires de Catégorie A»), (ii) cinq cent quarante-neuf mille trois cent dix-huit (549.318) actions préférentielles obligatoirement rachetables de catégorie 1 (les «APOR 1»), (iii) neuf cent soixante-treize mille cinquante-neuf (973.059) actions préférentielles obligatoirement rachetables de catégorie 2 (les «APOR 2») et (iv) cent (100) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et étant toutes entièrement libérées.

II. La Société a un capital autorisé en vertu de l'article 7 des statuts de la Société, d'un montant de quarante-deux mille quatre cent trente-deux euros (EUR 42.432,-) divisé en (i) deux millions cinq cent soixante-neuf mille cent (2.569.100) Actions Ordinaires de Catégorie A, (ii) cinq cent quarante-neuf mille quatre cents (549.400) APOR 1, (iii) un million cent vingt-quatre mille six cents (1.124.600) APOR 2 et (iv) cent (100) Actions de Catégorie B, chacune ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01), et en vertu du même article 7, le conseil de gérance de l'Associé Commandité a été autorisé à augmenter, dans les limites du capital autorisé, le capital social de la Société. L'article 5 des statuts de la Société devra alors être modifié afin de refléter l'augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé.

III. L'Associé Commandité de la Société, par les résolutions du conseil de gérance de l'Associé Commandité du 26 mars 2012, et conformément au pouvoir qui lui a été conféré en vertu des statuts de la Société, a décidé que le capital social de la Société est augmenté par un montant de mille deux cent quatre-vingt-dix-huit euros et vingt-trois centimes (EUR 1.298,23), par l'émission totale de (i) quatre-vingt-dix mille deux cent quatre-vingt-dix-sept (90.297) nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie A et (ii) trente-neuf mille cinq cent vingt-six (39.526) nouvelles APOR 2 (collectivement désignées «Nouvelles Actions»), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quarante-six mille sept cent un euros et soixante-dix-sept centimes (EUR 46.701,77) et de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants et non souscripteurs de la Société relativement à la souscription des Nouvelles Actions.

IV. Suite à la réalisation de l'augmentation susmentionnée du capital social souscrit, le 1^{er} paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis est fixé à trente-huit mille sept cent cinquante-deux euros et cinquante centimes (EUR 38.752,50), représenté par:

(i) deux millions trois cent treize mille deux cent quarante-sept (2.313.247) actions ordinaires de catégorie A (les «Actions Ordinaires de Catégorie A»), qui doivent être détenues par le(s) actionnaire(s) commanditaire(s) (les «Actionnaires de Catégorie A») en représentation de son (leur) engagement limité dans la Société; et

(ii) cinq cent quarante-neuf mille trois cent dix-huit (549.318) actions préférentielles obligatoirement rachetables de catégorie 1 (les «APOR 1»),

(iii) un million douze mille cinq cent quatre-vingt-cinq (1.012.585) actions préférentielles obligatoirement rachetables de catégorie 2 (les «APOR 2»),

(ensemble les «APOR») qui seront détenues par le(s) actionnaire(s) commanditaire(s) en représentation de son/leur engagement limité dans la Société (les «Actionnaires d'APOR»); et

(iv) cent (100) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B») qui doivent être détenues par le(s) associé(s) commandité(s) (les «Actionnaires de Catégorie B»), en représentation de son (leur) engagement illimité dans la Société.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges toute nature payable par la Société suite en raison du présent acte sont estimés à mille trois cent cinquante euros (EUR 1.350,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Smetryns, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 5 avril 2012, REM/2012/334. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 19 avril 2012.

Référence de publication: 2012047402/143.

(120063654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

RA IME S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 102.350,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.198.

La Société note qu'à partir du 12 avril 2012, son associé unique est désormais Riverside Asia Fund I, LP., une société régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social est situé à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington (New Castle County), DE 19801 Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétaire de l'Etat du Delaware sous le numéro 4503346.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RA IME S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012046874/15.

(120062786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2012.

Ramillies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 55.128.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2012. *

Référence de publication: 2012046875/10.

(120063078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2012.

Raphael Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 139.843.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012046876/9.

(120063293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2012.

International Commodities System S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 23.101.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

"Par jugement rendu en date du 19 avril 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a, en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, prononcé la dissolution et la mise en liquidation de la société INTERNATIONAL COMMODITIES SYSTEM s.à r.l., dont le siège social à Luxembourg, 82, rue Victor Hugo, a été dénoncé en date du 20 novembre 1995.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT et liquidateur Maître Geoffrey PARIS, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 11 mai 2012 au greffe du Tribunal de commerce de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 20 avril 2012.

Pour extrait conforme

Maître Geoffrey PARIS"

Le liquidateur

Référence de publication: 2012047507/20.

(120063886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Autonomy Capital One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.012.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 115.215.

—
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 12 avril 2012 a pris note du non-renouvellement de candidature de Monsieur Christopher JUSTE aux fonctions de gérant et n'a pas procédé à son remplacement.

L'associé unique, dans ses résolutions du 12 avril 2012 renomme:

- Mr Richard HAWEL, directeur de sociétés, 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg, aux fonctions de gérant.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 12 avril 2012.

Pour AUTONOMY CAPITAL ONE Sarl

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2012047051/17.

(120063393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Severn Trent European Placement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 140.270.

—
Par résolutions signées en date du 29 mars 2012, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de David Chester, avec adresse au 580, Virginia Drive, Suite 300, PA 19034 Fort Washington, Etats-Unis, de son mandat d'administrateur, avec effet au 3 janvier 2012.

2. acceptation de la démission de Léonard Frank Graziano, avec adresse au 580, Virginia Drive, Suite 300, PA 19034 Fort Washington, Etats-Unis, de son mandat d'administrateur, avec effet au 30 mars 2012.

3. nomination de John James Prendergast Jr, avec adresse au 580, Virginia Drive, Suite 300, 19034 Fort Washington, Etats-Unis, au mandat d'administrateur, avec effet au 30 mars 2012 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 mars 2015 et qui se tiendra en 2015.

4. nomination de Stéphane Bouvier, avec adresse au 580, Virginia Drive, Suite 300, 19034 Fort Washington, Etats-Unis, au mandat d'administrateur, avec effet au 30 mars 2012 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 mars 2015 et qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2012.

Référence de publication: 2012046890/21.

(120063238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2012.

RCAF IME S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 1.641.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.192.

—
La Société note qu'à dater du 12 avril 2012, son associé unique est désormais Riverside Capital Appreciation Fund V, L.P., une société régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social est situé à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington (New Castle County), DE 19801 Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétaire de l'Etat du Delaware sous le numéro 4513701.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RCA F IME S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012046880/15.

(120062785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2012.

Road Estate Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.482.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2012.

Référence de publication: 2012046884/10.

(120063274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2012.

Rossel France S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 110.067.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012046887/10.

(120063046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2012.

"Inerix Development Inc.", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 94.508.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 27 mars 2012:

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Henri REITER, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur Peter B. EVANS, Ranger Road, Lyford Cay, Island of Providence, The Bahamas.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

L'Assemblée renomme comme administrateurs:

- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.
- Madame Annette SCHROEDER, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaires statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2012047033/19.

(120063509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Pegaso Transport Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 168.164.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fifth day of the month of April.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

TC Management GP (Guernsey) Limited, a company incorporated under the laws of Guernsey, with registered address at Heritage Hall, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey, GY1 4HL and registered in Guernsey under number 50224,

here represented by Mr. Laurent Forget, private employee, residing professionally in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 3rd April 2012, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall be registered together with the present deed. The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the

undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company Pegaso Transport Lux (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1^{er}. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “Pegaso Transport Lux” (the “Company”) is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is to acquire and hold a participation, in whatever form, in Pegaso Transport Lux Investments S.C.A. and in Pegaso Transport Lux International S.C.A. and to act as unlimited shareholder and manager of Pegaso Transport Lux Investments S.C.A. and Pegaso Transport Lux International S.C.A.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of which the Company is a member such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person.

Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2012.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers. The shareholders may be entitled to appoint one or several réviseur d'entreprises agréés.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (Euros)
TC Management GP (Guernsey) Limited	12,500	12,500
Total	12,500	12,500

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand Euro (1,000.-Eur).

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at:

5 Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:

Class A managers:

- Riccardo Zorzetto, bank employee, with professional address at 19-21, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, born on 16 May 1981, in Caprino V.se (Italy);

- Thomas Dewé, bank employee, with professional address at 19-21, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, born on 14th January 1977 in Rocourt (Belgium); and

Class B manager:

- Javier Bañon Treviño, fund manager, with professional address at 35 Portman Square, W1H 6LR London (United Kingdom), born on 10 November 1963 in Madrid (Spain).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le cinquième jour du mois d'avril.

Par devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

TC Management GP (Guernsey) Limited, une société constituée sous les lois du Guernsey, avec siège social au Heritage Hall, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey GY1 4HL immatriculée à Guernsey sous le numéro 50224,

Ici représentée par M. Laurent Forget, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration en du 3 avril 2012, qui, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, sera enregistrée ensemble avec le présent acte.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a demandé au notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée Pegaso Transport Lux (société à responsabilité limitée) qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Pegaso Transport Lux» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans Pegaso Transport Lux Investements S.C.A et dans Pegaso Transport Lux International S.C.A. et d'agir en tant qu'actionnaire commandité et gérant de Pegaso Transport Lux Investements S.C.A et de Pegaso Transport Lux International S.C.A.

La Société peut prêter assistance financière aux sociétés qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, en particulier en accordant des prêts, de garanties ou des sûretés sous toute forme

La Société peut emprunter sous, toute forme et procéder à l'émission d'obligations, certificats de créances ou d'autres instruments similaires par voie de placement privé.

De manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière afin de faciliter la réalisation et le développement de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant, le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec des personnes à l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500€) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (1€) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges afin de pouvoir gérer l'activité de la Société et d'autoriser et/ou de procéder à tout acte de disposition et d'administration tombant dans l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus afin d'agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, autoriser et approuver tout acte et opération concernant la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale ou tel que prévu dans les présents statuts.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaire. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, courriel ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société. Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués

par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou un des gérants, ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.

Art. 12. Comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, établit les comptes annuels. Les associés peuvent nommer un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre des parts sociales	Prix de souscription (€)
TC Management GP (Guernsey) Limited	12.500	12.500
Total	12.500	12.500

Preuve du paiement du prix total de souscription a été donnée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ mille euros (1.000,-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

5, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:

Gérants classe A:

- Riccardo Zorzetto, employé de banque, demeurant professionnellement à 19-21, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, né le 16 mai 1981 à Caprino V.se (Italie);

-Thomas Dewé, employé de banque, demeurant professionnellement à 19-21, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, né le 14 Janvier 1977 à Rocourt (Belgique); et

Gérants classe B:

Javier Bañon Treviño, gérant de fond, demeurant professionnellement à 35, Portman Square, W1H 6LR London (Roy-aume-Uni), né le 10 novembre 1963 à Madrid (Espagne).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms état et demeure, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. FORGET, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 avril 2012. Relation: LAC/2012/16208. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2012.

Référence de publication: 2012045827/411.

(120060979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

Santé S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 94.911.

L'adresse de l'Administrateur Marc Vincent a changé et est à présent au 51, rue du Four, 75006 Paris, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2012.

Référence de publication: 2012046888/10.

(120063001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2012.

Rastel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 88.140.

L'an deux mille douze, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "RASTEL S.A.", établie et ayant son siège social à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 9 juillet 2002, publié au Mémorial C numéro 1329 du 13 septembre 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 88140.

L'assemblée est présidée par Madame Evelyne JASTROW, administrateur de sociétés, demeurant à L-8041 Bertrange, 208, rue des Romains.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Jérôme SCHMIT, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Michèle SENSI-BERGAMI, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau étant ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'actionnaire représenté resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les SIX CENTS (600) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs. Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur: la société anonyme "SAFILUX", établie et ayant son siège social à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 24581.

Pouvoir est conférer au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires proportionnellement au nombre de leurs actions.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: E. Jastrow, J. Schmit, M. Sensi-Bergami, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 avril 2012. Relation: EAC/2012/4995. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 19 avril 2012.

Référence de publication: 2012046877/58.

(120062774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2012.

SpotRTM 1, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 158.826.

Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012046904/10.

(120063042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2012.

International Company of Institutional Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 135.935.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERNATIONAL COMPANY OF INSTITUTIONAL SERVICES S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012048491/11.

(120065787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2012.

The MC Russian Market Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 54.765.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour THE MC RUSSIAN MARKET FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2012048488/11.

(120065060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2012.
